



Rapport de présentation des budgets primitifs **2025**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGET PRINCIPAL	3
1.1. La section de fonctionnement.....	3
a) Les recettes de fonctionnement	3
b) Les dépenses de fonctionnement	6
1.2. La section d'investissement.....	9
a) Les dépenses d'investissement	9
b) Les recettes d'investissement	11
2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGETS ANNEXES	13
2.1. Le budget annexe Immobilier de commerces de proximité	13
a) La section de fonctionnement.....	13
b) La section d'investissement	13
2.2. Le budget annexe Service extérieur des Pompes Funèbres	15
a) La section de fonctionnement.....	15
b) La section d'investissement	15
2.3. Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain	16
a) La section de fonctionnement.....	16
b) La section d'investissement	16
CONSOLIDATION TOUS BUDGETS	17
ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS.....	18

PREAMBULE

Le budget 2025 est projeté dans la continuité de l'exercice 2024, sans modification de périmètre d'intervention.

Dans le même temps, le contexte économique subit moins largement l'inflation des derniers exercices. Toutefois, la précaution et la vigilance restent de mise pour garantir les équilibres budgétaires.

En effet, les dispositions du projet de Loi de Finances pour 2025 prévoient des mesures de contribution au redressement des comptes publics qui impactent les prévisions budgétaires de Montaigu-Vendée.

Toutefois, le programme d'équipement proposé en 2025 poursuit sa trajectoire ambitieuse, conformément aux engagements du mandat électoral. Des projets structurants pour Montaigu-Vendée sont en phase opérationnelle, signe du dynamisme et de l'attractivité de la commune : l'école Jules Verne accueillera ses élèves pour la rentrée 2025-2026 ; la salle de sports de la Petite Maine sera réhabilitée. Une intention particulière est portée vers la qualité environnementale de la ville au service des habitants, par le déploiement du Plan Arbres et le développement des mobilités douces.

Tous budgets confondus, ce sont 14,2 millions d'euros qui sont prévus en investissements (y compris les opérations d'aménagement urbain).

Le budget primitif 2025 présente peu d'écarts avec les orientations budgétaires retenues lors du Conseil municipal du 13 novembre 2024.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la commune de Montaigu-Vendée applique la nomenclature M57 pour la seconde année. La norme M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Cette nouvelle nomenclature vise également à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière.

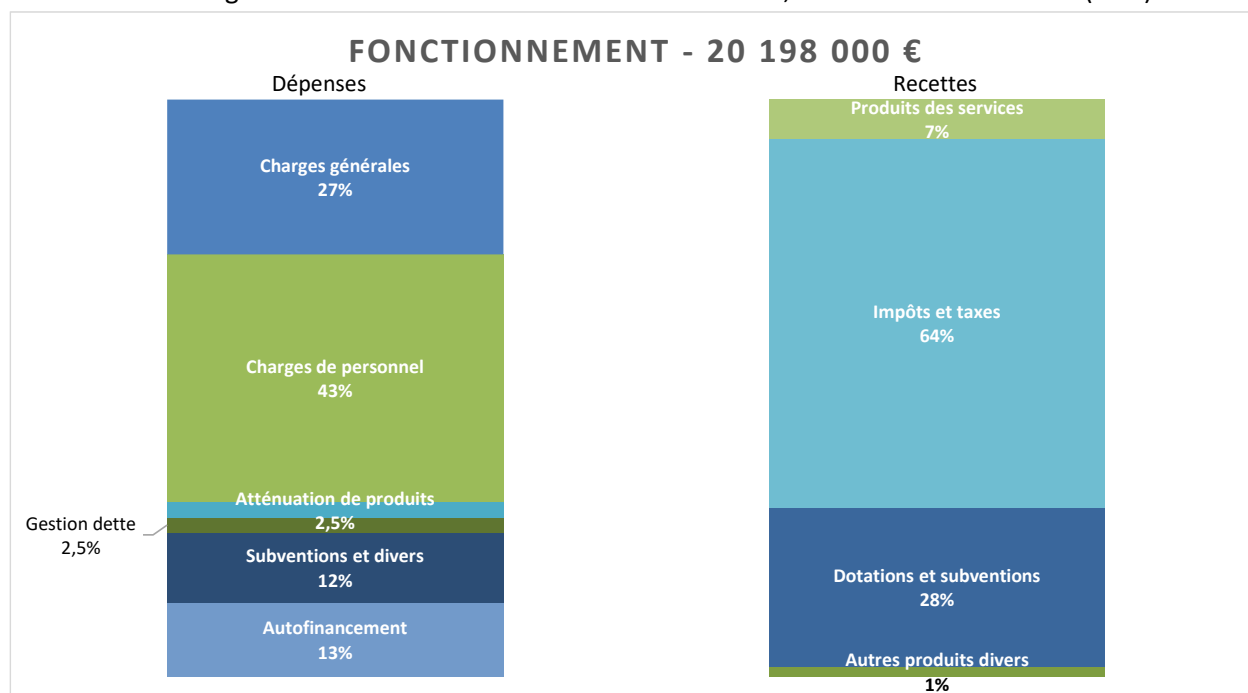
Sur le plan budgétaire, au 1^{er} janvier 2025, Montaigu-Vendée totalise 4 budgets détaillés comme suit :

- 1 budget principal ;
- 1 budget doté de l'autonomie financière pour le service extérieur des Pompes Funèbres ;
- 1 budget annexe Immobilier de commerces de proximité ;
- 1 budget annexe pour les opérations d'aménagement urbain (lotissements et ZAC).

1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGET PRINCIPAL

1.1. La section de fonctionnement

La balance du budget de fonctionnement s'établit à 20 198 000 €, en hausse de 701 000 € (+4%).



Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 20 186 000 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 17 623 000 €.

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 20 198 000 €, en hausse de 701 000 € (+ 4%) par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Atténuation de charges	165 000	180 000	9%	15 000,00
Produits de services	1 352 000	1 382 800	2%	30 800,00
Impôts et taxes	12 617 000	12 905 000	2%	288 000,00
Dotations et participations	5 075 000	5 568 700	10%	493 700,00
Autres produits de gestion courante	170 000	149 500	-12%	-20 500,00
Autres produits de fonctionnement	118 000	12 000	-90%	-106 000,00
Recettes de fonctionnement	19 497 000	20 198 000	4%	701 000,00

▪ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 64% des recettes et progresseraient de 2% par rapport au BP 2024. Ils sont estimés à 12 905 000 €.

Le panier fiscal de Montaigu-Vendée a fortement évolué ces dernières années, sous l'effet de mesures gouvernementales pour améliorer la compétitivité des entreprises et diminuer la pression fiscale sur les habitants.

Il en résulte cependant une perte de lien entre le contribuable et son territoire. Depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation a emporté le transfert à la commune du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 16,52%.

Dans le même temps, pour éviter toute surcompensation entre l'ancien produit de taxe foncière et le produit après réforme, un coefficient correcteur figé est appliqué au produit théorique ; ce coefficient est fixé à **0,912469**. Le produit fiscal est donc diminué de l'application de ce coefficient.

Les **bases fiscales** ont été estimées avec les évolutions suivantes :

- Les bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont prudemment estimées à + 3%, dont + 1,8% de revalorisation légale adossée à l'inflation et + 1,2% de croissance physique ;
- Les bases de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires sont estimées en hausse de 1,8%, pour la seule revalorisation légale.

Les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025, derniers leviers de la commune, sont fixés à :

- **36,40%** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, en augmentation de **+3%** ;
- **22,41%** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, en augmentation de **+ 2,91%**, en application de la règle de lien entre les taux ;
- 49,43% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, sans changement.

Pour mémoire, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, par délibération n° 2019.01.31-49 en date du 31 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, fusion des Communes historiques de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay sur une durée de 12 ans pour les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Ce dispositif s'appliquera en 2025 pour la sixième année.

Les produits fiscaux attendus sont en hausse de 202 000 € par rapport au BP2023. Ils seraient donc les suivants :

	Bases prévisionnelles 2024	Produits prévisionnels 2024	Prévision de progression	Bases prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produits prévisionnels 2025
TH Résidences secondaires	408 200 €	88 906 €	1,8%	415 548 €	22,41%	93 000 €
TFB	23 371 000 €	8 259 311 €	3%	24 072 130 €	36,40%	8 762 000 €
coefficient correcteur		- 891 815 €				- 980 000 €
TFNB	567 700 €	280 614 €	1,8%	573 040 €	49,43%	286 000 €
TOTAL		7 737 016 €				8 161 000 €

- La THRS est prévue en hausse de 4 094 € par rapport à la notification 2024 ;
- La TFPB est prévue en hausse de 414 504 € (après coefficient correcteur) par rapport à la notification 2024 dont :
 - o Effet bases : + 165 802 €
 - o Effet taux : + 248 702 €
- La TFPNB est prévue en hausse de 5 386 € par rapport à la notification 2024 ;
- L'Attribution de Compensation versée par Terres de Montaigu, communauté d'agglomération pour un montant de 3 734 000 €, stable par rapport au montant perçu en 2024 qui constatait le transfert de charges pour la coordination des actions Enfance ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire, instituée en 2023, pour un montant de 185 000 €, stable par rapport au montant perçu en 2024 ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales estimé à 216 000 €. Ce montant correspond à la garantie de sortie du dispositif, soit 90% de la part de droit commun 2024 ;

- Les droits de mutation à titre onéreux, sont estimés à 600 000 €, compte tenu de la contraction du marché immobilier et des réalisations escomptées sur 2024.

- Les dotations

Les dotations représentent 28% des recettes et progressent de 493 700 € (+ 10%) par rapport au budget 2024.

Elles sont estimées à 5 568 700 € et comprennent notamment :

- La Dotation Globale de Fonctionnement, estimée stable, selon les indications du Projet de Loi de Finances 2025, pour 1 450 000 €, à laquelle s'ajoute la dotation de compensation commune nouvelle pour 685 000 €, élément non connu au budget primitif 2024, ce qui explique la variation de ce chapitre ;
- La Dotation Nationale de Péréquation, stable par rapport au montant 2024, selon les indications du Projet de Loi de Finances 2024, pour 413 000 € ;
- Les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat pour 2 433 000 €, selon l'évolution des bases de 1,8%, soit une augmentation de 43 k€ par rapport au réalisé 2024 ;
- La suppression du Fonds de Compensation de la TVA pour les dépenses de fonctionnement, soit une perte de 65 k€ ;
- Une forte baisse des dotations perçues pour la délivrance des titres d'identité (-184 000€), l'année 2024 constatant les recettes liées à l'activité du Centre Temporaire des Titre d'Identité en 2023 ;
- Les subventions perçues auprès de nos financeurs (Etat, Département, CAF, notamment) pour 523 700 €, montant en hausse compte tenu de l'ouverture de places supplémentaires à la micro-crèche en année pleine (+20 000 €).

- Les autres produits de fonctionnement

Les **produits des services**, prévus à 1 382 000 €, augmentent de 30 800 € (+2%) en 2025, sous le double effet de :

- La participation des usagers aux services à la population, notamment enfance-éducation, pour 1 219 500 €, en hausse de 73 100 € pour les places supplémentaires de crèche et la revalorisation tarifaire ;
- Les refacturations de personnel et de charges, dans le cadre de mutualisations de services avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et le CIAS Terres de Montaigu pour 163 300 €, soit une diminution de 65 900 € sur un périmètre et un volume d'activité désormais stabilisé.

Les **autres produits de gestion courante** sont prévus pour 149 500 €, en concordance avec les réalisations estimées de 2024. Ils concernent les loyers et locations de salles.

Les **atténuations de charges de personnel** sont prévues pour 180 000 €, tenant compte des remboursements d'assurance et de la participation des agents communaux aux titres restaurants dont la valeur faciale augmente.

Les autres écritures concernent les amortissements de subventions pour 12 000 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 20 198 000 €, en hausse de 701 000 € (+ 4%) par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	5 451 000	5 427 000	-0,4%	-24 000,00
Charges de personnel	8 310 000	8 670 000	4%	360 000,00
Atténuation de produits	540 000	551 000	2%	11 000,00
Autres charges de gestion courante	2 395 000	2 445 000	2%	50 000,00
Charges financières	424 000	510 000	20%	86 000,00
Charges exceptionnelles	20 000	20 000	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	2 357 000	2 575 000	9%	218 000,00
Dépenses de fonctionnement	19 497 000	20 198 000	4%	701 000,00

▪ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 27% des dépenses de fonctionnement et diminuent de 24 000 € (-0,4%) par rapport au BP 2024. Elles sont prévues à 5 427 000 €.

Les principales évolutions concernent :

- La normalisation des charges énergétiques, dans un contexte de stabilisation des coûts d'approvisionnement ;
- L'augmentation des coûts d'assurances pour les biens de la commune, tendance observée au niveau national en lien avec les intempéries ;
- Des dépenses non reconduites en 2025 (assurance dommage-ouvrage pour la construction de l'école Jules Verne – 100 000 €, location de modulaires pour le restaurant scolaire de Boufféré-30 000 €).

▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 43 % des dépenses et progressent de 360 000 € (+ 4%) par rapport au budget 2024. Elles sont prévues à 8 670 000 €.

Cette évolution s'explique par :

- L'effet des décisions nationales impactant la masse salariale en année pleine : augmentation du taux de cotisation employeur CNRACL, prévue en Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (1ère année d'une hausse globale de 12 points étalée sur 4 ans), participation employeur obligatoire à l'assurance prévoyance des agents à partir du 1er janvier 2025, Glissement Vieillesse Technicité, estimé à +3,4% ;
- L'effet de décisions locales en année pleine : amélioration des rémunérations (titres-restaurant), création de postes en année pleine pour la vie scolaire, le patrimoine arboré, la gestion du domaine public, postes temporaires non reconduits, estimé à +0,6%.

La convention cadre de mutualisation des services entre Terres de Montaigu et son CIAS, et la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS a été validée par les différentes instances en décembre 2022. Cette convention acte les principes de la mutualisation entre les 4 structures et les conditions financières qui en découlent. Deux modalités sont retenues pour organiser les services : le service commun et la mise à disposition.

En 2025, le périmètre de la mutualisation est constant, sur la base du bilan 2023 approuvé par délibération DEL20240702_01 du 2 juillet 2024.

Après neutralisation des refacturations des services mutualisés et des recettes d'atténuation de charges de personnels, l'évolution nette de la masse salariale serait de + 3,6% et aurait été limitée à +0,2% sans les dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

- Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent 12% des dépenses et augmentent de 50 000 € (+ 2%) par rapport au budget 2024. Elles sont prévues à 2 445 000 €.

On y retrouve notamment :

- Les indemnités des élus pour 339 800 € ;
- Les contributions obligatoires aux écoles privées pour 962 000 €, en hausse de 23 100 € liés à l'augmentation du coût de l'élève ;
- La subvention d'équilibre au CCAS, stable à 50 000 € ;
- Les subventions aux associations pour 1 021 000 €, enveloppe stable au stade du budget primitif 2025. Les attributions individuelles aux associations interviendront début 2025, à l'issue de l'instruction des demandes.

- Les autres dépenses de fonctionnement

Les atténuations de produits passent de 540 000 € à 551 000 € pour 2025.

Le reversement conventionnel de fiscalité qui constate la **solidarité financière** entre communes est prévu pour 547 000 € et sera susceptible d'ajustement après calcul définitif des bases début 2025.

Les intérêts de la dette représentent 2,5% des dépenses et sont en hausse par rapport à 2024. La souscription de 2 nouveaux emprunts pour le financement du programme d'équipement oblige à augmenter l'enveloppe allouée. Ce sont 510 000 € qui sont inscrits pour honorer nos engagements auprès des établissements bancaires.

Les charges exceptionnelles sont prévues pour 20 000 €, stables par rapport à 2024.

Les autres dépenses concernent les amortissements pour 1 100 000 € et le virement à la section de fonctionnement pour 1 475 000 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente donc ainsi, permettant de dégager une épargne brute de 2 575 000 € :

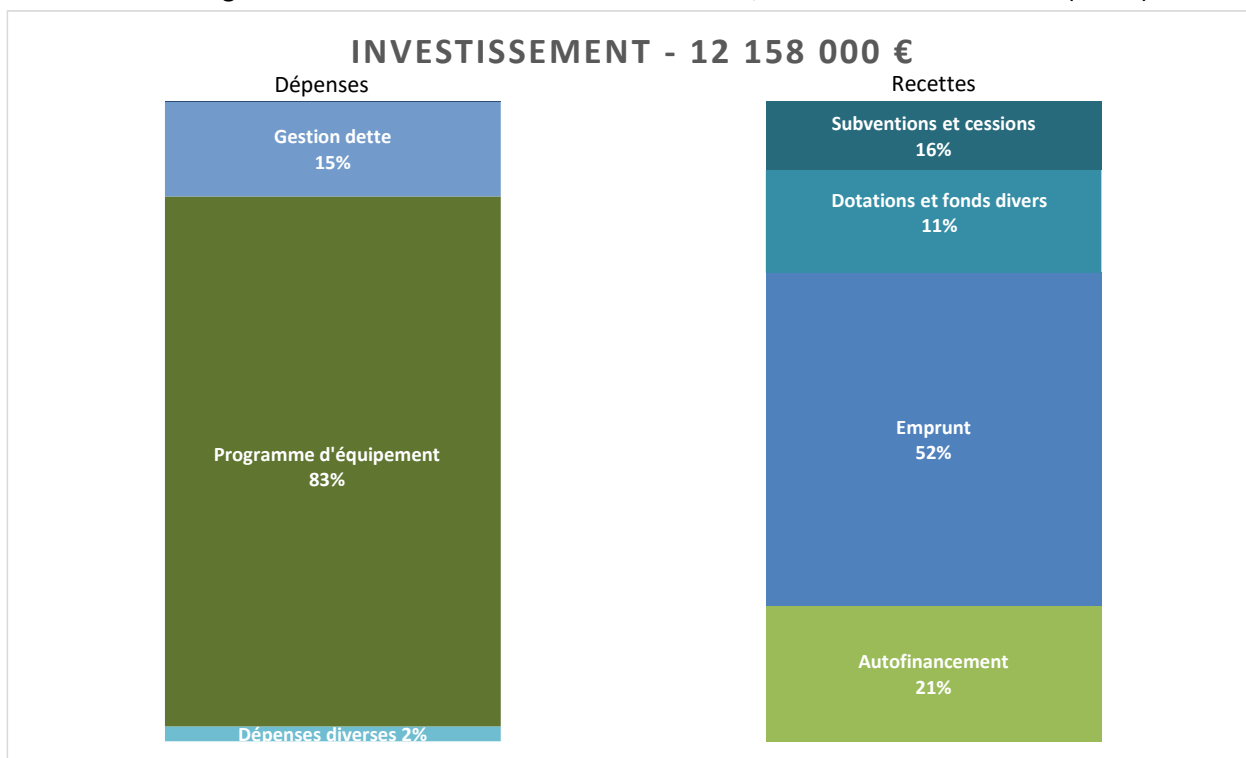
DEPENSES	BP 2025	RECETTES	BP 2025
011 - charges générales	5 427 000	013 - atténuation de charges	180 000
012 - charges de personnel	8 670 000	70 - ventes de produits	1 382 800
014 - atténuation de produits	551 000	73 - impôts et taxes	12 905 000
65 - autres charges de gestion	2 445 000	74 - dotations et subventions	5 568 700
66 - charges financières	510 000	75 - autres produits de gestion	149 500
67 - charges exceptionnelles	20 000	76 - produits financiers	-
Opérations réelles	17 623 000	Opérations réelles	20 186 000
023 - virement à la section d'investissement	1 475 000		
042 - amortissements	1 100 000	042 - amortissements	12 000
Opérations d'ordre	2 575 000	Opérations d'ordre	12 000
TOTAL	20 198 000	TOTAL	20 198 000

1.2. La section d'investissement

Le projet de budget 2025 s'inscrit dans le respect de principes d'équilibre à long terme définis pour la période 2022-2026 :

- un fonds de roulement minimal à 1,25 M€ ;
- un recours à l'emprunt limité pour ne pas dégrader les ratios prudentiels ;
- un niveau d'épargne suffisamment important pour financer un programme d'équipement estimé à 45,1 M€ sur la période.

La balance du budget d'investissement s'établit à 12 158 000 €, en baisse de 2 016 000 € (- 14%).



Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 9 583 000 € et les dépenses réelles d'investissement à 12 146 000 €.

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 12 158 000 €, en baisse de 2 016 000 € (- 14%) par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Dépenses d'équipement	12 222 000	10 074 000	-18%	-2 148 000,00
Subventions d'équipement - divers	270 000	270 000	0%	0,00
Remboursement dettes bancaires	1 564 000	1 802 000	15%	238 000,00
Autres dépenses d'investissement	118 000	12 000	-90%	-106 000,00
Dépenses d'investissement	14 174 000	12 158 000	-14%	-2 016 000,00

▪ Le programme d'équipement

Comme prévu, l'année 2025 présente encore un programme d'équipement ambitieux : 10 074 000 € sont inscrits au budget primitif. Les restes à réaliser 2024 seront constatés au budget supplémentaire 2025. Le programme 2025 doit également être observé du point de vue de son engagement dans la transition environnementale, en écho à la stratégie énergétique, approuvée au Conseil municipal du 18 octobre 2022, et au plan Terres d'EnAirgies de Terres de Montaigu.

Les projets phares sont les suivants :

- Ecole Jules Verne à Montaigu : 3 900 000 €
- Salle de sports La Petite Maine : 1 780 000 €
- Participation à l'Hôtel d'agglomération : 600 000 €
- Aménagement rue de Tiffauges : 500 000 €
- Participation Les Hauts de Montaigu – Vendée Habitat : 400 000 €
- Liaison cyclable Boufféré - gare : 360 000 €
- Aménagement secteur du Grand Logis Saint Georges de Montaigu : 100 000 €
- Rénovation école des Jardins : 100 000 €
- Plan Arbres : 90 000 €
- Etudes équipements enfance - jeunesse de Saint-Hilaire-de-Loulay : 90 000 €
- Aménagement du val d'Asson – phase 2 à Montaigu : 80 000 € (fin de programme)
- Eglise de Boufféré : 50 000 € (fin de programme)
- Restaurant scolaire de Boufféré : 24 000 € (fin de programme)

Une enveloppe de 2 000 000 € est également prévue pour le fonctionnement des services et l'entretien du patrimoine municipal : programme annuel voirie, programme annuel bâtiments, programme annuel espaces verts et cimetières, programme annuel équipements divers, programme matériel roulant, réserves foncières.

Pour optimiser la ressource financière dans un contexte de marché financier moins favorable, Montaigu-Vendée poursuit sa gestion en Autorisations de Programme sur les projets suivants :

Projet	Autorisation ouverte	Phasage
Eglise de Boufféré	2 020 000,00 €	2021-2025
Eglise de Saint Hilaire de Loulay	3 122 830,00 €	2021-2026
Ecole Jules Verne	8 400 000,00 €	2021-2025
Ecole des Jardins	1 615 000,00 €	2022-2026
Restaurant scolaire de Boufféré	3 261 000,00 €	2021-2025
Salle de sport de Saint Georges	2 483 000,00 €	2021-2026
Aménagement Val d'Asson – phase 2	1 235 260,00 €	2021-2025
Plan Arbres	500 000,00 €	2024-2028
Programme Voirie	2 700 000,00 €	2024-2026

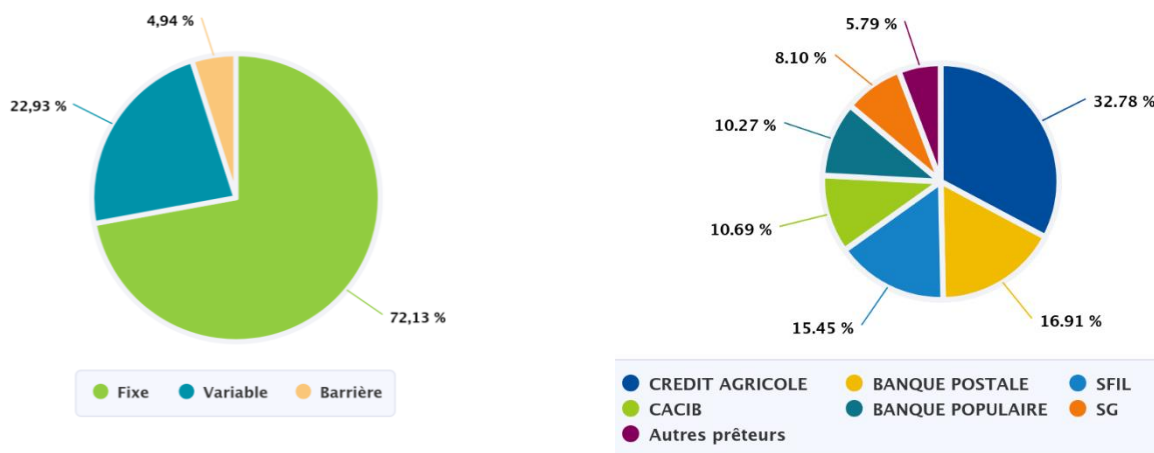
▪ La gestion de la dette

Le remboursement du capital de la dette passe de 1 564 000 € à 1 802 000 € pour l'année 2025, incluant la gestion des cautions, soit une augmentation de 238 000 € par rapport à 2024.

Cette augmentation du remboursement de capital est conforme au profil d'extinction de dette et prend en compte la souscription de 2 nouveaux encours pour un montant total de 4 800 000 € en 2024.

L'encours de dette du budget principal est constitué de 30 contrats, pour un capital restant dû de 17 568 491 € au 1^{er} janvier 2025.

La dette est diversifiée entre les types de taux et les prêteurs, 93% de l'encours est classé A1 sans risque.



▪ Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement correspondent aux écritures d'ordre pour 12 000 €.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont prévues pour 12 158 000 €, en baisse de 2 016 000 € (- 14%) par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Subventions et cessions	1 753 000	1 295 000	-26%	-458 000,00
Dotations et fonds divers	2 500 000	1 959 000	-22%	-541 000,00
Emprunts	7 564 000	6 329 000	-16%	-1 235 000,00
Autres recettes d'investissement	2 357 000	2 575 000	9%	218 000,00
Recettes d'investissement	14 174 000	12 158 000	-14%	-2 016 000,00

En 2025, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Le FCTVA calculé selon le programme d'équipement éligible pour 1 359 000 €, estimé selon le nouveau taux de 14,85 % prévu en projet de loi de Finances pour 2025 ;
- La taxe d'aménagement pour 600 000 €
- Des subventions d'investissement à solliciter pour le financement du programme d'équipement pour un montant estimé de 815 000 € ;
- Le produit des amendes de police pour 80 000 € ;
- La gestion des cautions pour 2 000 €
- Des produits de cession estimés à 400 000 €

L'équilibre global sera obtenu par :

- Un emprunt prévisionnel de 6 327 000 € dont le montant sera susceptible d'évolution après la reprise des résultats 2024 au budget supplémentaire 2025 ;
- Un autofinancement prévisionnel de 2 575 000 €, correspondant aux amortissements pour 1 100 000 € et au prélèvement de la section de fonctionnement pour 1 475 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement se présente donc ainsi :

DEPENSES	BP 2025	RECETTES	BP 2025
Gestion des cautions	2 000	Gestion des cautions	2 000
Dotations et fonds divers	270 000	Dotations et fonds divers	1 959 000
Gestion de la dette	1 800 000	Subventions et cessions	1 295 000
Programme d'équipement	10 074 000	Emprunt	6 327 000
Opérations réelles	12 146 000	Opérations réelles	9 583 000
		Virement section fonctionnement	1 475 000
Amortissements	12 000	Amortissements	1 100 000
Opérations d'ordre	12 000	Opérations d'ordre	2 575 000
TOTAL	12 158 000	TOTAL	12 158 000

2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGETS ANNEXES

2.1. Le budget annexe Immobilier de commerces de proximité

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 178 100 €, en hausse de 46 700 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Produits de services	14 500,00	14 300,00	-1%	-200,00
Autres produits de gestion courante	116 900,00	163 800,00	40%	46 900,00
Autres produits de fonctionnement	0,00	0,00	0%	0,00
Recettes de fonctionnement	131 400,00	178 100,00	36%	46 700,00

Elles proviennent essentiellement des loyers et remboursements de charges (dont taxes foncières) pour les locaux commerciaux et de santé loués. La variation s'explique par l'entrée en location du restaurant rue Neuve en 2025.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 178 100 €, en hausse de 46 700 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	28 400,00	38 600,00	36%	10 200,00
Autres charges de gestion courante	3 000,00	2 000,00	-33%	-1 000,00
Charges financières	51 000,00	48 500,00	-5%	-2 500,00
Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	48 000,00	88 000,00	83%	40 000,00
Dépenses de fonctionnement	131 400,00	178 100,00	36%	46 700,00

Elles concernent :

- les charges à caractère général, principalement pour les taxes foncières et les charges locatives de copropriété ;
- les charges de gestion courante pour des écritures techniques (créances éteintes) ;
- les charges financières en baisse, compte tenu de la normalisation des taux variables ;
- les autres dépenses de fonctionnement : amortissements pour 88 000 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 1 293 000 €, en hausse de 1 171 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Dépenses d'équipement	16 000,00	1 189 000,00	7331%	1 173 000,00
Remboursement dettes bancaires	106 000,00	104 000,00	-2%	-2 000,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0%	0,00
Dépenses d'investissement	122 000,00	1 293 000,00	960%	1 171 000,00

Elles concernent principalement :

- Le programme d'équipement pour 1 189 000 €, correspondant à des acquisitions foncières et travaux d'aménagement dans les maisons de santé et des études pour la réhabilitation de la galerie Clemenceau ;
- Le remboursement des emprunts en cours pour 104 000 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 1 293 000 €, en hausse de 1 171 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Subventions d'équipement - divers				0,00
Emprunts	74 000,00	1 205 000,00	100%	1 131 000,00
Autres recettes d'investissement	48 000,00	88 000,00	83%	40 000,00
Recettes d'investissement	122 000,00	1 293 000,00	960%	1 171 000,00

En 2024, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Les amortissements pour 88 000 € ;
- Un emprunt d'équilibre de 1 205 000 €, dont le montant sera susceptible d'évolution après la reprise des résultats 2024 au budget supplémentaire 2025 et selon la réalisation du programme d'équipement.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1er janvier 2025 est de 1 150 000 €, correspondant à 2 prêts.

2.2. Le budget annexe Service extérieur des Pompes Funèbres

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 183 000 €, en baisse de 19 600 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Produits de services	30 000,00	30 000,00	0%	0,00
Autres produits de fonctionnement	172 600,00	153 000,00	-11%	-19 600,00
Recettes de fonctionnement	202 600,00	183 000,00	-10%	-19 600,00

Elles proviennent de la vente de caveaux (30 000 €) et de la gestion des stocks (153 000 €).

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 183 000 €, en baisse de 19 600 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	51 600,00	52 000,00	1%	400,00
Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	150 000,00	130 000,00	-13%	-20 000,00
Dépenses de fonctionnement	202 600,00	183 000,00	-10%	-19 600,00

Elles concernent :

- Les charges à caractère général, 52 000 € pour les travaux de caveaux ;
- Les charges de gestion courante pour des écritures techniques (créances éteintes) ;
- Les autres dépenses de fonctionnement : gestion des stocks pour 130 000 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 153 000 €, en baisse de 19 600 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Remboursement dettes bancaires	0,00	0,00	0%	0,00
Autres dépenses d'investissement	172 600,00	153 000,00	-11%	-19 600,00
Dépenses d'investissement	172 600,00	153 000,00	-11%	-19 600,00

Elles concernent uniquement la gestion des stocks.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 153 000 €, en baisse de 19 600 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Emprunts	22 600,00	23 000,00	2%	400,00
Autres recettes d'investissement	150 000,00	130 000,00	-13%	-20 000,00
Recettes d'investissement	172 600,00	153 000,00	-11%	-19 600,00

Elles concernent la gestion des stocks pour 130 000 € et un emprunt d'équilibre de 23 000 €, dont le montant sera susceptible d'évolution après la reprise des résultats 2024 au budget supplémentaire 2025.

2.3. Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain regroupe depuis le 1^{er} janvier 2024 l'ensemble des anciens budgets annexes dédiés à des opérations d'aménagement et de lotissements. Une comptabilité analytique est opérationnelle pour suivre l'équilibre financier de chaque opération d'aménagement.

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 9 417 900 €, en hausse de 429 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Produits de services	1 420 600,00	970 000,00	-32%	-450 600,00
Subventions	119 000,00	11 500,00	-90%	-107 500,00
Autres produits de fonctionnement	7 448 400,00	8 436 400,00	13%	988 000,00
Recettes de fonctionnement	8 988 000,00	9 417 900,00	5%	429 900,00

Elles proviennent principalement de la vente de terrains (970 000 € dont 400 000 € aux Noëllés, 200 000 € à la Robinière et 110 000 € à l'Hommelets), du solde de subvention Fonds vert pour la Robinière (11 500 €) et la gestion des stocks et écritures d'ordre (8 436 400 €).

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 9 417 900 €, en hausse de 429 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	3 610 400,00	2 791 300,00	-23%	-819 100,00
Charges financières	15 100,00	13 300,00	-12%	-1 800,00
Autres dépenses de fonctionnement	5 362 500,00	6 613 300,00	23%	1 250 800,00
Dépenses de fonctionnement	8 988 000,00	9 417 900,00	5%	429 900,00

Elles concernent :

- Les charges à caractère général, pour de travaux d'aménagement et finition pour 2 791 300 €. Les travaux sont principalement prévus pour Les Quais Saint Hilaire (650 000 €), Les Noëllés (422 000 €), Les Caillaudières (500 000 €), Les Vignes (475 000 €) ;
- Les charges financières pour 13 300 € ;
- La gestion des stocks pour 6 613 300 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 8 659 100 €, en hausse de 953 100 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Emprunts	272 700,00	236 000,00	-13%	-36 700,00
Autres dépenses d'investissement	7 433 300,00	8 423 100,00	13%	989 800,00
Dépenses d'investissement	7 706 000,00	8 659 100,00	12%	953 100,00

Elles concernent le remboursement de la dette (236 000 €) et la gestion des stocks (8 423 100 €).

Pour rappel, l'encours de la dette au 1er janvier 2025 est de 2 189 277 €, correspondant à 4 prêts.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 8 659 100 €, en hausse de 953 100 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Emprunts	2 358 600,00	2 059 100,00	-13%	-299 500,00
Autres recettes d'investissement	5 347 400,00	6 600 000,00	23%	1 252 600,00
Recettes d'investissement	7 706 000,00	8 659 100,00	12%	953 100,00

Elles concernent la gestion des stocks et un emprunt d'équilibre, dont le montant sera susceptible d'évolution après la reprise des résultats 2024 au budget supplémentaire 2025.

CONSOLIDATION TOUS BUDGETS

La vision agrégée du budget 2025 s'élève à 52 240 100 €, dont 34 245 700 € en opérations réelles.

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
16301 Budget principal			
Dépenses	20 198 000,00 €	12 158 000,00 €	32 356 000,00 €
Recettes	20 198 000,00 €	12 158 000,00 €	32 356 000,00 €
16302 Immobilier de commerces			
Dépenses	178 100,00 €	1 293 000,00 €	1 471 100,00 €
Recettes	178 100,00 €	1 293 000,00 €	1 471 100,00 €
16340 Service extérieur Pompes funèbres			
Dépenses	183 000,00 €	153 000,00 €	336 000,00 €
Recettes	183 000,00 €	153 000,00 €	336 000,00 €
16306 Opérations d'aménagement urbain			
Dépenses	9 417 900,00 €	8 659 100,00 €	18 077 000,00 €
Recettes	9 417 900,00 €	8 659 100,00 €	18 077 000,00 €
Total général	29 977 000,00 €	22 263 100,00 €	52 240 100,00 €

ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité (article L.5211-12-1 CGCT)
- Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT)
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT)

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Au titre de l'année 2024, les indemnités perçues par les élus sont les suivantes

MONTAIGU-VEENDEE	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute	AUTRES MANDATS	
				VP Terres de Montaigu	
				Ind mensuelle	Ind annuelle
Maire	Florent LIMOUZIN	4 199,09 €	50 389,08 €	1 016,53 €	12 198,39 €
1 ^{er} adjoint au Maire	Eric HERVOUET	L'adjoint au maire ne peut cumuler d'indemnité avec celle perçue au titre de sa fonction de maire délégué, il a choisi celle de maire délégué			
2 ^{ème} adjointe au Maire	Cécilia GRENET				
3 ^{ème} Adjoint au Maire	Antoine CHEREAU	1 418,13 €	17 017,56 €	2 774,60 €	33 295,25 €
4 ^{ème} adjointe au Maire	Nathalie SECHER	1 418,13 €	17 017,56 €		
5 ^{ème} adjoint au Maire	Richard ROGER	973,78 €	11 685,36 €		
6 ^{ème} adjointe au Maire	Geneviève SEGURA	973,78 €	11 685,36 €		
7 ^{ème} adjoint au Maire	Christian PICHAUD	973,78 €	11 685,36 €		
8 ^{ème} adjointe au Maire	Fabienne MULLINGHAUSEN	973,78 €	11 685,36 €		
9 ^{ème} adjoint au Maire	Guy BREMOND	973,78 €	11 685,36 €		
10 ^{ème} adjointe au Maire	Michelle RINEAU	973,78 €	11 685,36 €		
11 ^{ème} adjoint au Maire	Philippe HUCHET	973,78 €	11 685,36 €		

Commune déléguée BOUFFERE (- 3500 hab)	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute	VP Terres de Montaigu	
				Ind mensuelle	Ind annuelle
				Maire délégué	Cécilia GRENET
1 ^{er} adjoint	Adeline LACHE	634,25 €	7 611,00 €		

Commune déléguée LA GUYONNIERE (- 3500 hab)	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute				
				Maire délégué	Franck SAVARY	1 746,97 €	20 963,64 €
				1 ^{ère} adjointe	Caroline ROUILLIER	634,25 €	7 611,00 €

Commune déléguée MONTAIGU	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute				
				Maire délégué	Cyrille COCQUET	1 746,97 €	20 963,64 €
				1 ^{ère} adjointe	Sophie MORNIER	534,37 €	6 412,44 €
2 ^{ème} adjoint	Jean-Claude MORISSET	396,95 €	4 763,40 €				

Commune déléguée SAINT GEORGES DE MONTAIGU	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute	VP Terres de Montaigu		Président du CDG	
				Ind mensuelle	Ind annuelle	Ind mensuelle	Ind annuelle
				Maire délégué	Eric HERVOUET	2 145,69 €	25 748,28 €
1 ^{er} adjoint	Didier BOUTIN	534,37 €	6 412,44 €				
2 ^{ème} adjointe	Laetitia PAVAGEAU	396,95 €	4 763,40 €				

Commune déléguée SAINT HILAIRE DE LOULAY	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute	VP Terres de Montaigu	
				Ind mensuelle	Ind annuelle
				Maire délégué	Daniel ROUSSEAU
1 ^{er} adjoint	Lionel MABIT	452,16 €	5 425,92 €		
2 ^{ème} adjointe	Véronique DUGAST	452,16 €	5 425,92 €		